

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 16 Présents à 19h10 : 10 Votants à 19h10 : 14

Convocation : Date : 21 février 2025 Transmise le : 21 février 2025

Présents : MM. Ludovic WISZNIEWSKI, Christophe AUGUSTIN, Christophe BOYER, Régis LAMURE, Sébastien BARRUCAND, Gladys JARDILLET, Karinne BRENTAN, Messan ATIKOSSIE, Laurent CHIORINO, Jean-Marie RAFFENEL ;

Excusé(s) : Mme Frédérique LEONE a donné procuration à M. Christophe AUGUSTIN,
Mme Anne-Marie LALLIARD a donné procuration à M. Sébastien BARRUCAND,
M. Laurent BELLINI a donné procuration à M. Ludovic WISZNIEWSKI,
M. Alexis DUBOULOZ a donné procuration à M. Christophe BOYER,
Mme Badia CHALEL ;

Absent(s) : Mme Silvia IUNCKER-GOMEZ.

Secrétaire de séance : Karinne BRENTAN

OUVERTURE DE LA SÉANCE par M. Ludovic WISZNIEWSKI, Maire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10 et donne lecture de l'ordre du jour.

Après désignation d'un secrétaire de séance, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

Monsieur le Maire annonce le retrait du point n°7 de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour, ce que l'assemblée accepte, à savoir :

- Modification de l'attribution de compensation par la CCA&S à la commune.

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 7 octobre 2021 lui portant délégation

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 25 000 euros".

DEVIS / COMMANDES		
Date signature	Entreprise	Montant TTC (sauf indication contraire)
20/12/2024	France Fournitures (ANDREZIEUX BOUTHEON 42) Calendriers 2025	37.08 €
07/01/2025	ACI « Audit Conseil Impression » (ALLONZIER LA CAILLE) Intervention technique, déplacement et main d'œuvre – Ecole maternelle Monnetier	841.20 €
10/01/2025	Garage d'ALLONZIER – Réparations et préparation contrôle technique ISUZU	1 989.44 € (bon de travail = prix approximatif)

14/01/2025	CROCODILE COPIEURS – Cartouches encre copieur mairie	661.32 €
14/01/2025	COSTAZ Père & Fils (NANGY)– Traverse en chêne 10*20*250 Aménagement terrains de pétanque	3 802.68 €
14/01/2025	ZEP INDUSTRIE (NOGENT LE ROI) Fournitures produits maintenance	1 839.19 €
14/01/2025	PRO 5 (NOGENT LE ROI) – lot 10 gants nitrile noirs	174.60 €
16/01/2025	VACHOUX (PERS-JUSSY)– 6 bancs avec dossier + 6 bancs sans dossier	2 149.06 €
16/01/2025	ACI « Audit Conseil Impression » (ALLONZIER LA CAILLE) - Intervention Technique Déplacement et Main d'œuvre – Ecole maternelle Monnetier	2 642.51 €
16/01/2025	Loïc Vachoux Bucheronnage (ARBUSIGNY) Travaux débardage au débusqueur Reprise de bois rassemblés par des chevaux en bord de piste	3 600 €
16/01/2025	PICHON – Divers fournitures pour centre de loisirs	561.46 €
22/01/2025	YAKA SONÉ Production (PASSY) - Spectacle pendant vacances scolaires 02/2025 – Service périscolaire	670 €
22/01/2025	ILLICADO - Cartes cadeaux départs (mutation DGS/retraite agent)	1 104.10 €
28/01/2025	RICARD'EAU (CRANVES SALES) – Rénovation appartement Cure d'Esserts – Plomberie, sanitaires, carrelage WC	2 071.26 €
06/02/2025	VOYAGES GAL – Transfert Aller/Retour le 06/03/2025 Ecole du Pont du Loup → Samoëns Accueil de loisirs	495 €
06/02/2025	VOYAGES GAL – Transfert Aller/Retour le 27/02/2025 Ecole du Pont du Loup à Bois Noir Habère-Poche Accueil de loisirs	462 €
06/02/2025	Piegephotoghique - EIRL SALGUES Frédéric –(BOMPAS 66) 3 Pack complet appareil photos « pièges » - police rurale	1 697.77 €
06/02/2025	WESCO – 2 tables – Cantine du Pont du Loup (classe UEMA)	325.01 €
06/02/2025	MANUTAN – 12 chaises – Cantine du Pont du Loup (classe UEMA)	1 065.55 €
06/02/2025	SCIENCE DESIGN SAS – 2 ateliers « Science spectaculaire : En route vers l'espace » - ½ journée le 25/02/2025 Accueils de loisirs	320 €
07/02/2025	Imprimerie OFFSET SERVICE (REIGNIER) – Dépliants ateliers « Les Petites Impatiences »	126 €
12/02/2025	GAEC L'Api Etoilé (Monnetier-Mornex) – Prestations potager Ecole primaire Monnetier (5 séances)	972 €
12/02/2025	GAEC L'Api Etoilé (Monnetier-Mornex) –taille des arbres fruitiers de la commune (comprend nettoyage + transport végétaux à la déchèterie)	468 €
12/02/2025	GAEC L'Api Etoilé (Monnetier-Mornex) – Entretien terrain de la Chapelle à Mornex	712 €
12/02/2025	GAEC L'Api Etoilé (Monnetier-Mornex) – prestations potager périscolaire Pont-du-Loup (5 séances)	1 232 €
13/02/2025	VAUDAUX (VETRAZ MONTHOUX) – location tondeuse	584 € HT (montant du loyer mensuel) « 60 mois »
13/02/2025	QUIETALIS (CHAMBERY)– Cutter de table « Robot-Coupe » Cuisine Ecole Pont du Loup	1 181.63 €
19/02/2025	10 DOIGTS (LEERS 59) – Fournitures pour les ateliers « Les Petites Impatiences »	73.83 €

CONTRATS		
Date signature	Entreprise – Objet	Montant TTC (sauf indication contraire)
10/01/2025	Alpes Projects (CULOZ) – Maitrise d'œuvre pour la « Réhabilitation et l'extension du Mini Resto du Salève »	20 160 €
10/01/2025	MMA ENTREPRISE – Avenant à effet du 18/12/2024 Ajout Dacia Duster + actualisation des franchises Véhicule Garde Champêtre	7 932.31 € annuel pour l'ensemble du parc de véhicules
10/01/2025	MMA ENTREPRISE – Avenant à effet du 30/12/2024 Rectificatif en moins-value – suite réception immatriculation définitive Dacia Duster (véhicule Garde Champêtre)	7 774.75 € annuel pour l'ensemble du parc de véhicules

2025/01 Subvention exceptionnelle à l'association As des As

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association sportive AS des AS ne demande habituellement pas de subvention.

Cette année, à titre exceptionnel, elle requiert un soutien financier pour renouveler une partie de son matériel, à savoir l'acquisition de volants et de ballons, pour un montant de 919,92 € TTC.

Il est précisé que ces fournitures pourront être mises à la disposition de l'école et des services périscolaires.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 919,92 euros à l'association AS des AS pour le renouvellement de son matériel.

2025/02 Subvention exceptionnelle à l'association FCDS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que traditionnellement, la commune offre aux exposants les repas partagés à l'occasion de la Foire d'Automne.

Lors de la dernière édition d'octobre 2024, les repas ont été assurés par l'association sportive Football Club des Salèves (FCDS), co-organisatrice de l'évènement.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 098,00 euros à cette association pour couvrir les dépenses correspondantes.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 098,00 euros à l'association sportive FCDS correspondant à la prise en charge des repas des exposants à l'occasion de la Foire d'Automne 2024.

2025/03 Convention d'installation d'une antenne relais de radiotéléphonie à Monnetier

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'accord intervenu entre le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs, dit « New Deal Zones Blanches », pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire, la commune a été retenue dans la liste complémentaire des zones à couvrir par les opérateurs.

Dans chaque zone les opérateurs désignés sont tenus d'assurer les services de radiotéléphonie mobile et de l'accès au très haut débit au moyen de l'installation de nouveaux sites. Pour Monnetier c'est l'opérateur SFR qui a été désigné pour la réalisation d'un site d'émission qui permettra la disponibilité des réseaux des 4 opérateurs : Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR.

Dans ce cadre, SFR souhaite installer des dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de communications électroniques sur la parcelle communale n° B2909 sise lieu-dit « Sous la Doie » (chemin des Carrières).

La convention porte notamment sur la location d'une surface de 30 m2 environ sur cette parcelle et l'installation d'un pylône d'une hauteur approximative de 36 mètres ainsi qu'un local technique.

Elle est prévue pour une durée de 12 ans, tacitement reconductible par périodes successives de 6 ans, et résiliable 24 mois au moins avant chaque échéance.

Le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel de 1 000,00 € révisable chaque année.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **AUTORISE À L'UNANIMITÉ** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2025/04 Emplois saisonniers : création d'emplois d'été

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création, comme chaque année, de deux postes au service technique de la commune, permettant l'embauche sous contrat à durée déterminée de jeunes de plus de 16 ans pendant la période estivale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23 et l'article L. 313-1 ;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

▪ **DÉCIDE** de créer deux emplois saisonniers au service technique communal, permettant l'embauche de jeunes de la commune sous contrat durant l'été 2025, à raison d'un en juillet et d'un en août ;

▪ **PRÉCISE** :

- que les agents recrutés sur ces emplois exerceront leurs fonctions à temps complet ;
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2025/05 Création d'un poste temporaire au service périscolaire pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le recours à des agents contractuels permet de gérer des fluctuations de fréquentation des services communaux à la population, tout en maîtrisant les

charges de personnel, et surtout d'assurer la continuité de service et la sécurité des usagers indispensables lorsqu'il s'agit de services ayant pour objet l'accueil d'enfants.

Monsieur le Maire, considérant que le service périscolaire/accueil de loisirs fait face actuellement à un accroissement d'activité qui impacte significativement le service, et afin d'assurer un meilleur taux d'encadrement, propose de créer un emploi temporaire à temps non complet de 28/35^{ème} du 1^{er} mars au 31 août 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23 et l'article L. 313-1 ;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ,**

▪ **DÉCIDE** de créer pour une période de 6 mois, allant du 1^{er} mars au 31 août 2025, l'emploi contractuel d'animateur périscolaire ;

▪ **PRÉCISE :**

- que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps non complet 28/35^{ème} ;
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2025/06 Modification de l'attribution de compensation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la communauté de communes Arve et Salève a délibéré le 04 décembre 2024 sur la modification de l'attribution de compensation de la commune de Monnetier-Mornex.

Il précise que dans le cadre de la compétence optionnelle « *construction, aménagement, entretien et gestion des équipements d'intérêts communautaire* », les deux courts de tennis situés sur la commune avaient été transférés à l'intercommunalité. La gestion, l'entretien et le renouvellement des équipements incombaient à la CCA&S et un transfert de charges évaluées à 2 350 € annuelles étaient déduites de l'attribution de compensation depuis 2017.

Considérant que depuis 2020 ces deux courts de tennis n'ont plus de vocation tennistique à l'échelle intercommunale et qu'aucun aménagement ni entretien n'ont été réalisés, la CCA&S a décidé, par délibération du 04 décembre 2024, de lever la ponction de 2 350 € sur l'attribution de compensation de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021.

La CCA&S a donc décidé de reverser à la commune la ponction de 2021 à 2024 correspondant au montant de 9 400 € (2 350 € * 4). Le montant de l'attribution de compensation pour 2025 s'élève donc à 40 889 € au lieu de 31 489 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** la modification de l'attribution de compensation ainsi exposée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Visite de la propriété « Villa Emmanuel » et exercice du Droit de Préemption de la commune : L'estimation réalisée par le service des Domaines porte uniquement sur la partie du tènement située en zone urbaine ; elle s'élève à 990 000,00 € (assorti d'une marge d'appréciation de 5 %).

Vu le montant de cette estimation et l'ampleur des travaux de rénovation nécessaires, il a été décidé de ne pas préempter.

- Présentation et avis sur projet « Wagon Lune » : Installation d'une construction légère en bois sur le domaine public communal pour la vente de boissons et petite restauration.

Malgré tout l'intérêt suscité par ce projet, l'assemblée estime que le lieu d'implantation projeté n'est pas adapté.

* * * * *

La séance est levée à 20h15